

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 07 FEVRIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 7 février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VINZIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mme Marie-Pierre GIRARD, Maire.

**Conseillers :** En exercice : 13 Présents : 9 Pouvoir(s) : 1

Présents : Mme Marie-Pierre GIRARD, M. André VAGNAIR, M. Bastien FLACON, M. John BECHET, M. Alain BORDET (arrivée 19h57), Mme Gaëlle BLANC, Monique CHAPPUIS, Mme Fabienne CHANEL, M. Gérard CHANEL.

Absent(s) excusé(s) : M. Laurent ROHART, M. Jean-Paul ARANDEL

Absente : Mme Hélène BRACHET, Mme Emilie ROCHETTE

Pouvoir(s) : M. Laurent ROHART à Mme Marie-Pierre GIRARD

Secrétaire de séance : M. Bastien FLACON

**OBJET DELIBERATION N° 2023-02-13****MOTION DE SOUTIEN CONTRE LE NOUVEAU SYSTÈME DE RÉMUNÉRATION DES FRAIS  
KILOMÉTRIQUES POUR LES INFIRMIERS LIBÉRAUX DE HAUTE-SAVOIE**

Depuis début novembre 2022, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Haute-Savoie a mis en place un nouveau système de rémunération des frais kilométriques pour les infirmiers libéraux du département.

Si la CPAM affirme que les nouvelles règles sont plus avantageuses, certains soignants qui exercent principalement en zone rurale ou de montagne ont réalisé le comparatif d'une même journée de soins calculée avec le nouvel accord comparé à l'ancien mode de calcul et le résultat est probant : sur la commune de Passy, la perte de revenus s'élève à 23,5 %, au Grand-Bornand 15,3 % et à Taninges 22,6 %.

Ces pertes sont à considérer dans un contexte où leurs actes n'ont pas été revalorisés depuis 2009 et où les carburants ont augmenté de 30 % alors que le coût du kilomètre montagne est lui passé de 50 à 51 centimes.

Si l'ancien distancier avait très probablement besoin d'évolution, il permettait cependant à de nombreux praticiens de compenser la faiblesse de la rémunération de leurs actes avec les frais de déplacement, souvent très lourds et fastidieux sur ces territoires, ne permettant pas à ces praticiens de prendre en charge autant de patients que sur un territoire plus urbain.

Dans nos communes, ces femmes et ces hommes sont le premier rempart lorsqu'un patient sort de l'hôpital.

Les infirmiers libéraux sont indispensables au maintien à domicile et participent activement au désengorgement de notre système de santé, en particulier en milieu rural et montagnard, souvent éloignés des centres hospitaliers et EHPAD.

Afin d'éviter la fermeture de cabinets infirmiers en zone rurale et de montagne.

**Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ**

- Exige le retrait du nouveau système de rémunération des frais kilométrique des infirmiers libéraux du département ;
- Exige une revalorisation plus forte de la rémunération des frais kilométrique en prenant en compte l'augmentation des coût du carburant ;



Le Maire

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme.  
Reçu en Sous-Préfecture le

Le secrétaire

Publié sur le site internet de la commune le :  
13 février 2023

GIRARD Marie-Pierre – Maire : Auteur de l'acte